

## PROFESSIONNELS DU MÉDICO-SOCIAL

# Coronavirus (Covid-19) : Se protéger et protéger les autres

# Continuez à appliquer les gestes barrières









Pour se protéger et protéger les autres, chaque geste compte :

- porter un masque
- se laver les mains régulièrement
- respecter une distance de 2 mètres entre les personnes
- aérer régulièrement les pièces
- limiter à 6 le nombre de personnes dans une pièce

### Faites-vous dépister au moindre doute



Si vous **ressentez des symptômes** ou si vous avez été en contact avec **un malade de la Covid-19**, isolez-vous et faites :

- un test antigénique : en pharmacie, résultat en 15min
- ou un test PCR: en laboratoire, plus fiable, résultat en 24h (ou plus)
- → Si votre test est positif:
  - isolez-vous au moins 10 jours, même si vous ne ressentez pas de symptôme
  - après 10 jours d'isolement, si vous avez encore de la fièvre (+ de 38°C),
    restez isolé jusqu'à la fin de la fièvre + 2 jours

# Vous pouvez vous faire vacciner



**Tous les professionnels du secteur médico-social** peuvent se faire vacciner quel que soit la **structure** (établissement médicalisé, service à domicile, chez un particulier), l'**âge**, la **fonction** (soignant ou non) ou le **statut**.

Se faire vacciner c'est se protéger soi et ceux qui nous entourent. La vaccination contre la Covid-19 est gratuite.

#### → Où se faire vacciner?

- Dans un centre de vaccination (www.santé.fr / 0 800 009 110)
- Dans un cabinet médical
- Prochainement dans des officines ou en cabinet libéral infirmier
- Dans votre établissement médicalisé lorsque c'est possible